

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je reconnais avec mon ami l'importance de la question. Lors de la dernière conférence fédérale-provinciale nous avons formulé des propositions qui auront pour effet d'accroître l'aide aux provinces. Le député se rappellera aussi que dans la liste des mesures législatives que j'ai mentionnées, figurait un projet de loi en vue d'assurer une aide accrue à l'enseignement post-secondaire. Nous formulerons nos propositions lorsque nous aborderons le bill en question ce qui, je l'espère, ne tardera pas.

### LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

#### LE RAPPORT DE LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Un peu avant Noël j'ai demandé au très honorable représentant quand le rapport de la Commission B et B serait prêt. Il avait alors répondu qu'il le serait peut-être avant Noël. Pourrait-il nous donner plus de renseignements à ce sujet maintenant?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je peux jeter un peu plus de lumière sur cette question, monsieur l'Orateur. Nous espérons que le rapport de cette importante commission sera présenté cet été. Je l'espère avec confiance.

**M. Skoreyko:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je regrette de ne pas être d'accord avec le premier ministre quand il désigne cette commission comme importante...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne devrait pas argumenter. Il devrait poser sa question.

**M. Skoreyko:** A mon avis, la Commission n'est pas...

**M. l'Orateur:** Le député sait qu'il ne devrait pas dire cela. Il ne peut amorcer un débat. Il peut poser une question complémentaire.

**M. Skoreyko:** Vu ce retard, le premier ministre peut-il dire à la Chambre combien de milliers de dollars de plus le gouvernement canadien dépensera pour cette commission absolument ridicule?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La période des questions est écoulée.

[M. Rynard.]

• (4.00 p.m.)

### LES TRANSPORTS

#### DÉFINITION ET APPLICATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'examen, interrompu le mardi 24 janvier, du bill n° C-231 définissant et appliquant une politique nationale des transports au Canada, modifiant la loi sur les chemins de fer et, par répercussion, d'autres lois et édictant d'autres dispositions résultantes, présenté par l'honorable M. Pickergill.

**M. le président:** Lorsque le comité a repris hier après-midi l'examen de l'article 74 et de l'amendement s'y rapportant, le député de Bow-River a invoqué le Règlement au sujet de la validité de l'amendement. Certains membres du comité ont exprimé des opinions dont je leur sais gré. Ensuite le comité m'a accordé du temps pour examiner leurs déclarations. De cela aussi, je suis reconnaissant.

Je m'excuse de n'avoir pas pu rendre de décision hier soir. Eu égard aux règles fondamentales de procédure en cause et à la complexité du projet de loi dont le comité était saisi, j'ai cru sage de consacrer suffisamment de temps à la lecture des déclarations des députés et des citations, et à la comparaison des deux propositions en question. C'est fait maintenant et je suis prêt à rendre une décision si le comité y consent.

**Des voix:** D'accord.

**M. le président:** Le comité désire-t-il que je le fasse maintenant?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pourrait-on convenir que l'article 1, que le comité étudiait hier soir, est réservé? Lorsque Votre Honneur aura rendu sa décision, nous en serons à l'article 74 et non à l'article 1.

**Des voix:** D'accord.

**M. le président:** Les services du greffier me disent qu'ou moment où le comité a levé la séance, hier soir, nous étudions l'article 1 et l'amendement du député de Calgary-Sud. Plaît-il au comité que l'article 1 soit réservé et que je rende ma décision sur le rappel au règlement au sujet de l'article 74 et de l'amendement?

**Des voix:** D'accord.